

Centre Ecole de Parachutisme de Nouvelle-Calédonie - CMO LA FOA  
Association sportive déclarée le 16 mars 1977  
Agrément Jeunesse et Sports n°ETAPS/11/005  
Affiliation FFP n° 9X02 – Ridet n°136 689 – 001  
BP 751 – 98845 Nouméa

Nouméa, le 26 avril 2023

Le comité d'administration du Centre école de Parachutisme de Nouvelle Calédonie invite les membres de l'association à sa prochaine **Assemblée Générale Mixte** qui se tiendra le vendredi 12 Mai 2023 à 18h30, à Nouméa (lieu communiqué ultérieurement).

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Rapport sportif et financier exercice 2022
2. Approbation de la vente du Cessna 206
3. Constitution d'un nouveau comité d'administration (le bureau actuel est démissionnaire)

Les offres d'achat du Cessna sont à faire parvenir au président pour le 11/05/2023, 18h au plus tard. Les offres retenues par le comité d'administration sortant (décision basée sur le montant proposé et les garanties de paiement présentées) seront soumises au vote.

Seuls les membres à jour de leur cotisation 2023 et ayant un compte sautant non débiteur peuvent participer aux votes. Les personnes (physiques et morales) ayant fait une offre d'achat ne peuvent néanmoins pas participer au vote concernant la vente de l'avion.

La non-constitution d'un nouveau comité d'administration entrainera la dissolution de l'association.

Rappelons qu'en cas d'empêchement, vous pouvez vous faire représenter par un autre membre de l'association muni d'un pouvoir régulier (ci-joint) dûment rempli et signé, étant précisé qu'aucun membre ne peut cumuler plus de 1 mandat.

Dans l'attente de vous revoir à cette occasion, je vous adresse mes cordiales salutations.

Le président  
Michael Mazuir

---

### POUVOIR

Je soussigné ..... demeurant .....,  
donne pouvoir à ..... demeurant .....,  
pour me représenter à l'assemblée générale de l'association qui se tiendra le 12 Mai 2023, en  
prenant part aux délibérations et aux votes prévus à l'ordre du jour.

Signature